

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 15/04/2019 PV N° 026

Etaient Presents MM :

MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.
- Traitement / Affaires

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

AFFAIRE N° 194 / Match : CSCAG AIN GUEDIMA / CSBT TEMACINE (SEN) DU 09/04/2019.

Joueurs Avertis :

-MAAMRI Ayoub	Lic n°1810484	CSCAG	Anti Jeu
---------------	---------------	-------	----------

AFFAIRE N° 195 / Match : NRMK EL KSOUR / OSB SIDI BELKHIR (SEN) DU 09/04/2019.

Joueurs Avertis :

-GUEDJA Med Hocine	Lic n°1810598	OSB	Anti Jeu
--------------------	---------------	-----	----------

AFFAIRE N° 196 / Match : CMC CHOTT / NRMK EL KSOUR (SEN) DU 13/04/2019.

Joueurs Avertis :

-AMOUMENE Abdelhak	Lic n°1810042	CMC	Jeu Dangereux
-MESROUK Smail	Lic n°1810044	CMC	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende.
-KEROUCHE M/Chems Din	Lic n°1810239	NRMK	Anti Jeu
-OUAGHLISI Hicham	Lic n°1810623	NRMK	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus :

-OUMAYA Youcef	Lic n°1810029	CMC	04 Matchs Fermes Comportement Antisportif Envers Officiel + 5.000 DA d'Amende.
----------------	---------------	-----	--

AFFAIRE N° 197 / Match : EST TOUGGOURT / PHMD HASSI MESSAOUD (SEN) DU 13/04/2019.

Joueurs Avertis :

-BENDJERIOU Nadjah.M	Lic n°1810580	EST	Anti Jeu
-DJELLAKH Saber	Lic n°1810403	EST	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende.
-ZAABOUB Soufiane	Lic n°1810390	EST	Anti Jeu
-LOUKRIZ Med Islam	Lic n°1810384	EST	Anti Jeu
-SAYAH BENAISA A/Bas	Lic n°1810374	PHMD	Anti Jeu

Amende Club :

-	5.00 DA	EST	Pour conduite incorrecte de l'équipe (Article 130).
---	---------	-----	---

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Vu le rapport du Délégué ;
- Vu le rapport du club EST Touggourt ;
- Après audition de l'Arbitre ;
- Après audition du Président de l'EST Touggourt.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire (arrêtée à la 75 minute de jeu, suite à l'agression du délégué)

Par ces Motifs la Commission de Discipline Décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe de l'EST Touggourt pour en attribuer le gain du match à l'équipe du PHMD Hassi Messaoud qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Un An de suspension ferme au Joueur MENAI Abdellali Licence n°1810811 (EST Touggourt) pour Agression envers Officiel (Article 114-a)
- Dix Mille (10.000 DA) d'Amende à l'équipe de l'EST Touggourt
-

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

- Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification.
- **Passé le délai de trente (30) jours** et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**
- Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire de la Commission

Le Président de la Commission

A-HALIMI

M.MESSAOUDI